

Réponse de VINCI aux nouvelles allégations de Sherpa

VINCI a pris connaissance de l'initiative récente de Sherpa de déposer une nouvelle plainte portant sur les conditions de travail sur ses chantiers au Qatar. VINCI réfute, hier comme aujourd'hui, ces allégations.

Une première plainte a été déposée par Sherpa en 2015. Après trois ans d'une enquête minutieuse à laquelle VINCI a pleinement coopéré, le Procureur de la République de Nanterre a pris la décision motivée de classer l'affaire sans suite, en raison notamment du manque d'éléments probants et circonstanciés fournis par Sherpa. Dans son avis, le Procureur a souligné la transparence de Vinci et sa décision volontaire de demander un audit droits humains par un tiers indépendant. L'ONG qui a fait l'audit, Business for Social Responsibility (BSR), a conclu que « dans un contexte opérationnel très difficile, QDVC affiche un bon niveau de performance qui contribue de manière positive à atténuer les risques d'impact négatif sur les droits de l'homme des employés et des sous-traitants ».

VINCI s'interroge en toute bonne foi sur l'acharnement dont semble faire preuve Sherpa en portant plainte une deuxième fois car l'entreprise a toujours œuvré en faveur de l'amélioration des conditions de travail au Qatar.

Le dernier rapport de l'ONG Business and Human Rights Resource Centre (BHRR) place VINCI/QDVC en première position du benchmark des entreprises du Golfe¹ pour sa transparence sur ses pratiques de recrutement, les conditions de vie et de travail, la liberté de mouvement et d'association, les mesures pour pallier les risques associés à la sous-traitance et les mécanismes de concertation et de plainte.

Outre les relais internes existants (le « Grievance mechanism » animé par l'équipe CSR, le comité des représentants élus du QDVC Workers' Welfare Committee et les représentants santé-sécurité), il existe un **mécanisme de plainte indépendant depuis la signature de l'accord avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois IBB (IBB)**² qui permet aux salariés de QDVC ou des sous-traitants de saisir l'IBB qui saisit ensuite QDVC ou VINCI. Le mécanisme fonctionne, l'IBB a déjà été saisi et les salariés concernés ont vu leur réclamation traitée et ont été indemnisés lorsqu'un dysfonctionnement a eu lieu. Les travailleurs peuvent également déposer une plainte auprès du Ministère du Développement Administratif, du Travail et des Affaires Sociales du Qatar, de manière directe ou par le biais de l'OIT. Ces mécanismes ont été largement communiqués au sein de l'entreprise. Aucun de ces deux mécanismes indépendants n'a été saisi par Sherpa pour examiner les cas mentionnés dans cette nouvelle plainte, ce qui montre qu'elle a préféré la voie médiatique et judiciaire plutôt que la médiation pour une résolution des réclamations.

VINCI tient à préciser qu'elle ne vise pas à « bâillonner » Sherpa par sa plainte en diffamation dans laquelle elle ne demande qu'un euro symbolique. Le groupe estime simplement qu'il ne peut laisser une ONG, aussi noble soit sa cause, alléguer des accusations aussi graves sans chercher à vérifier les faits et entrer en dialogue avec l'entreprise. Suite à la première plainte, VINCI a au contraire fait le choix de s'ouvrir et d'offrir une transparence accrue sur ses pratiques. Pleinement consciente de la complexité des sujets liés aux droits des travailleurs au Qatar, VINCI travaille de manière continue avec différentes parties prenantes. En voici quatre exemples :

1. Le Groupe a signé un **accord sur le droit des travailleurs au Qatar avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)**³. Une feuille de route a été fixée avec le syndicat international pour veiller au suivi de l'accord et l'IBB effectuera sa troisième inspection des chantiers de QDVC début 2019⁴. Par ailleurs, QDVC a été l'une des premières entreprises au Qatar à mettre en place un comité de travailleurs (en 2011) et la première à favoriser l'organisation d'élections de ses représentants. L'IBB est venue délivrer un programme de formation pour les membres élus du comité ouvrier de QDVC suite à la signature de l'accord.

2. **L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a signé un partenariat avec QDVC en mai 2018**, dans le cadre du programme de coopération entre l'OIT et le Qatar, **pour conduire un projet-pilote sur le recrutement des ouvriers entre le Bangladesh et le Qatar** et assurer un processus de recrutement exempté de tout frais pour les travailleurs migrants recrutés par les agences de recrutement et les sous-traitants de

¹ https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/A%20Wall%20of%20Silence%20PUBLIC_0.pdf

² https://www.bwint.org/fr_FR/cms/news-72/bwi-signs-an-agreement-with-qdvc-and-vinci-a-world-premiere-on-these-issues-in-qatar-871

³ [https://www.vinci.com/commun/communiqués.nsf/04438CA8C4A62422C12581DF00384D96/\\$file/Accord-cadre-En.pdf](https://www.vinci.com/commun/communiqués.nsf/04438CA8C4A62422C12581DF00384D96/$file/Accord-cadre-En.pdf)

⁴ https://www.bwint.org/web/content/cms.media/1284/datas/QDVCNews_11212018_web.pdf

l'entreprise⁵. Au terme de l'achèvement réussi du pilote en 2019, le Ministère du Travail du Qatar et l'OIT projettent de tester les outils développés lors du pilote à l'ensemble du secteur de la construction au Qatar.

3. VINCI est membre de deux initiatives collaboratives pour lutter contre le travail forcé : le **Leadership Group for Responsible Recruitment**⁶, dont le secrétariat est assuré par l'Institute for Human Rights and Business (IHRB), et **Building Responsibly**⁷. VINCI est membre fondateur de ce collectif qui représente plus de 400,000 employés avec cinq autres acteurs mondiaux de la construction et de l'ingénierie pour améliorer les standards internationaux sur le droit des travailleurs dans la construction. L'initiative reçoit le soutien de Humanity United, fondation nord-américaine qui promeut les réponses innovantes aux problèmes globaux liés aux atteintes aux droits humains.

4. Enfin, depuis 2013, les organisations qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de travail sur le terrain au Qatar ont échangé et pu visiter nos sites pour constater par elles-mêmes les conditions de vie et de travail dont les ouvriers de QDVC bénéficient : Business and Human Rights Resource Centre, BSR, Equidem, la Fondation du Qatar, MigrantsRights.org, NYU Stern Center for Business and Human Rights, Reach Out to Asia, ainsi que différents ministères qatariens et l'Ambassade de France au Qatar.

VINCI estime que si les causes défendues par SHERPA sont justes, les méthodes qu'elle emploie ne le sont pas toujours. VINCI invite ses parties prenantes à consulter le questionnaire public auquel l'entreprise répond depuis 2014 sur les mesures de prévention et de mitigation des risques liés aux droits des travailleurs⁸ qui apporte des réponses aux accusations portées par Sherpa dans la presse.

⁵ <https://twitter.com/ILOQatar/status/1052205393504555008>

⁶ <https://www.ihrb.org/employerpays/leadership-group-for-responsible-recruitment>

⁷ <https://www.building-responsibly.org>

⁸ https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/QDVC-Response-Qatar-Oct-2018_0.pdf